

Sujet du mois de mars 2018

Comment assurer la sécurité des établissements scolaires

Maisons d'arrêt, hôpitaux, centre de rétention, partout la sécurité des lieux dédiés à la collectivité publique se révèle insuffisante. Ces espaces deviennent, au contraire de ce qu'ils devraient être, des modèles d'un autre genre où se développent, trafics, rackets, blocages, occupations, vandalisme... Les établissements scolaires, non seulement ne sont pas épargnés, mais certains sont le haut lieu d'une insécurité récurrente. Un paradoxe compte tenu de la spécificité du public accueilli, jeune par conséquent vulnérable. Un paradoxe également pour l'objectif poursuivi dans des conditions d'apprentissage ne pouvant être optimales dans un tel contexte. La jeunesse étant l'avenir. A regarder ce qui s'y passe, les perspectives peuvent inquiéter.

L'enjeu est pourtant de taille, car les chiffres de la délinquance révèlent justement une impressionnante proportion de mineurs. Il apparaît urgent de recadrer une partie de cette jeunesse et le milieu scolaire devrait en être le premier lieu. La réalité, vécue ou subie, par les élèves français illustre quotidiennement le contraire dans des faits d'une violence extrême et accrue.

Les collèges et lycées professionnels des quartiers sensibles sont particulièrement impactés. Il y est fait le constat d'une violence récurrente, reflet de la dégradation du tissu social. Une violence qualifiée d'« anormale », à Nîmes, par exemple, où le procureur a souligné « une aggravation des violences urbaines, jamais atteinte depuis dix ans » (Objectif Gard-21/02/18). Nouveaux théâtres des affaires de trafics, rackets, règlements de comptes et rixes, les établissements scolaires font de plus en plus fréquemment appel aux forces de l'ordre.

En janvier 2017, au Collège Pascal Paoli (Corse), incendie volontaire entraînant la perte de nombreux dossiers scolaires (Corse Matin-22/01/18). Au Collège de Caumont-sur-Eure (Calvados), un acte de vandalisme cause la perte de 50 kg de nourriture. La principale souligne que l'établissement est la cible fréquente d'acte de malveillance (La Manche Libre-07/01/18).

Au Collège Alfred-Sisley (Seine-Saint-Denis), deux surveillants ont été blessés alors qu'ils intervenaient dans une bagarre générale devant l'établissement. Un droit de retrait a été exercé par les enseignants (Le Parisien-19/01/18).

En février 2017, au Collège Perrin à Beauvais (Oise), vingt jeunes d'un autre établissement sont venus en découdre. Un collégien, particulièrement menacé, doit être exfiltré par les policiers (Le Parisien-02/02/18).

Un lycée de Versailles (Yvelines) où un lycéen a été violemment agressé devant l'établissement par trois individus qui ont tenté de lui voler sa veste et son téléphone portable en lui portant des coups. Interpellés, les trois agresseurs sont tous très

défavorablement connus des services de police. En attendant l'ouverture d'une information judiciaire, ils ont été remis en liberté et peuvent sévir à nouveau (Info Normandie-20/02/18).

Au Lycée professionnel Nadar à Draveil (Essonne), une classe a été exclue de la piscine en raison de bagarres, dégradations, voyeurisme dans les vestiaires des femmes. Déjà en décembre, le maire avait interdit l'accès du gymnase aux élèves de ce lycée à la suite de dégradation à répétition ayant coûté 80 000 euros en réparation (Le Parisien-02/02/18).

Au Lycée Galliéni de Toulouse (Haute-Garonne), un poste de conseiller sécurité a été créé pour tenter de répondre à un « pic » atteint en termes de bagarres violentes, menaces et intimidations de la part d'élèves et de dégradations fréquentes. Sa mission sera de coordonner un plan de lutte contre les incivilités et violences qui s'inscrivent dans « un historique de violence et de souffrance de longue date » selon les enseignants qui ont récemment exercé leur droit de retrait (J Forum-02/02/18). Élèves, professeurs et personnels, sont terrorisés par une minorité de 200 élèves qui imposent leur loi. La situation des 1000 autres étudiants et de leurs enseignants s'est dégradée au fil des années, jusqu'à devenir insupportable. « Certains couloirs sont devenus des zones de non-droit, il faut adopter leurs codes pour pouvoir être tranquille » a confié l'un des grévistes (France 3-09/01/18).

Déjà préoccupante en métropole, la situation se révèle catastrophique Outre-Mer. En Guyane, l'insécurité récurrente du collège Concorde-Maurice de Matoury a suscité l'indignation générale et un profond mécontentement au sein de la population. Une quinzaine d'établissements ont, au final, été concernés par une mobilisation importante des personnels et des parents d'élèves face à une situation qualifiée d'incontrôlable (France TV Info-26/02/18). Un important dispositif a été mis en place pour rétablir l'ordre. 150 gendarmes ont été répartis sur une quinzaine d'établissements afin de prévenir toute violence. Le dispositif est prévu jusqu'à la rentrée 2019-20.

Le conflit social est en effet le risque à craindre. Mayotte en offre actuellement la triste illustration. Depuis plusieurs mois, de nombreux incidents sont relayés par des enseignants ou des collectifs de parents d'élèves. Elèves venant en classe, armés de couteaux, pour se prémunir du racket opéré par des jeunes en rupture scolaire, tabassage à la sortie des établissements où même l'intervention de la police reste compliquée et ne suffit pas à ramener le calme. Les personnels de trois lycées ont fini par exercer leur droit de retrait, suivi très vite par une grande majorité des chauffeurs de transport scolaire, dont les bus ont été caillassés. Cette insécurité du milieu scolaire est à l'origine de l'important mouvement de contestation qui sévit actuellement dans l'archipel et dont le débat s'est rapporté à un niveau plus global.

Les établissements scolaires, comme d'autres espaces publics sont très largement impactés par la dégradation sociale qui gangrène la société, avec pour corollaire une augmentation de la délinquance concernant des acteurs de plus en plus jeunes pour des faits de plus en plus violents.